

L'hon. M. Hees: J'étudierai ce problème bien volontiers. Je signale à l'honorable député qu'il n'y a pas de mal à demander toujours plus de service. En somme il remplit son mandat et agit en bon député. Nous étudierons donc cette demande.

M. Herridge: J'attends depuis assez longtemps l'occasion de dire quelques mots au sujet du poste 415 relatif à l'inspection du matériel de sauvetage. J'ai affaire dans mon bureau dans quelques minutes, mais il m'est permis, je pense, de dire quelques mots dès maintenant. Comme d'habitude, je parle en connaissance de cause et je ne suis pas au courant de la question d'une façon purement théorique.

Je me suis toujours intéressé vivement au perfectionnement du matériel de sauvetage et à la sécurité sur l'eau. Je vais vous expliquer pourquoi. Il y a bien des années, j'ai failli me noyer. Je me trouvais en compagnie d'autres personnes, au milieu d'un très grand lac, sur un navire où s'est fait une voie d'eau et il s'est mis à couler. A cette époque, je ne savais pas nager. Le fond du navire s'est ouvert sans qu'on s'y attende le moins. Je n'oublierai jamais cet incident car il m'est souvent revenu à l'esprit au long des années. Après les quelques premières minutes, ce n'était pas du tout désagréable. On avait l'impression de sombrer dans l'inconscience comme lorsqu'on écoute les honorables vis-à-vis lire leurs discours. Fort heureusement, quelqu'un a vu ce qui se passait de la rive et est venu à notre secours dans une autre embarcation. J'ai été sauvé par M. Dan McLean qui m'a ramené sur le rivage. Après qu'on m'eut donné la respiration artificielle durant une demi-heure j'ai repris conscience.

Tous comprennent, j'en suis sûr, l'intérêt que je porte depuis lors à cette question. Le curieux de l'histoire, monsieur le président, c'est que M. Dan McLean a été président de l'association libérale de Kootenay-Ouest et candidat libéral aux élections de 1945. Pour lui témoigner ma gratitude, je l'ai battu! Je puis quand même dire (et je n'hésite pas du tout à le faire) que je dois rien moins que la vie à un membre éminent du parti libéral.

Je remarque que cette question a été mentionnée au cours du débat. J'y reviens, d'abord parce que je m'y intéresse personnellement, mais aussi parce que plusieurs groupements de ma circonscription, c'est-à-dire les cercles des propriétaires de canots automobiles et autres organisations du même genre, sont soucieux du développement et de l'amélioration des mesures de sécurité aquatique. Dans ma région, comme dans toutes les régions où les petites embarcations sont en vogue, le

[M. Granger.]

nombre des embarcations est devenu beaucoup plus considérable ces dernières années. La vitesse a beaucoup augmenté en même temps que l'inexpérience, car des jeunes surtout, ne connaissant rien aux lois de la circulation, se lancent sur l'eau sans savoir comment conduire une embarcation correctement et sans risque. Certains conduisent ces puissantes petites embarcations à 30, 40 ou même 50 milles à l'heure, et rencontrent des chaloupes à rames et autres embarcations sans penser aux dangers que leur étourderie fait courir aux occupants.

Je sais que le ministère a fait à ce sujet des études approfondies. Je me souviens qu'en 1958, le très aimable sous-ministre m'avait écrit pour m'informer de la tenue d'une réunion en vue de l'approbation, par le gouvernement, de certains appareils de sauvetage pour les embarcations de plaisance. Voici le dernier paragraphe de cette lettre:

Vous trouverez ci-joint un résumé du programme ministériel en vigueur au sujet de la construction, de l'inspection, de l'essayage et des modèles.

Il s'agit, j'imagine, du matériel de sauvetage. Malheureusement, je n'ai pas pu être présent. J'y serais volontiers allé car, je le répète, je m'intéresse beaucoup à cette question. A cette lettre on a joint un document qui porte sur l'équipement approuvé de sauvetage. C'était en 1958. Je veux seulement poser au ministre la question suivante: le ministère a-t-il changé de principes ou des changements sont-ils survenus depuis que ce document sur l'approbation du matériel de sauvetage a été envoyé à tous les députés en 1958?

Il me reste une ou deux observations. Les gens que je représente m'ont tout particulièrement prié d'en saisir le ministre. Ils croient qu'il est nécessaire de réglementer strictement le trafic sur l'eau en général, surtout les petites embarcations qui sont conduites par des gens souvent inexpérimentés et sans permis. Les petites embarcations augmentent en nombre et en puissance, nous en viendrons peut-être à devoir exiger un examen élémentaire des intéressés afin de nous assurer que les gens qui utilisent ces rapides embarcations, surtout dans les eaux encombrées, savent le faire sans danger et qu'ils connaissent très bien les besoins pour ce qui est du matériel de sauvetage, y compris les bouées, les extincteurs d'incendie, etc. Même à l'heure actuelle, je me promène très souvent sur l'eau, car j'aime beaucoup l'eau, ou, plus précisément, circuler sur l'eau. J'ai vu maintes fois employer des bateaux sans extincteurs, sans dispositif de sauvetage ou autre chose, par des gens qui ne se rendent pas compte du risque que présentent dans ces conditions ces petites embarcations.